

Deuxième audit de suivi du projet informatique clé UCC Unité de pilotage informatique de la Confédération

L'essentiel en bref

Après le premier audit réalisé en mai 2014¹ et un audit de suivi mené en février 2015², le Contrôle fédéral des finances (CDF) a conduit auprès de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) un deuxième audit de suivi du programme Unified Communication & Collaboration (UCC). Ce dernier a notamment porté sur l'avancement du projet, le controlling et le reporting financiers ainsi que sur la mise en œuvre des précédentes recommandations du CDF. En résumé, malgré un nouveau report, le projet a connu des progrès notables et clôturé avec succès nombre de projets de lancement depuis le dernier audit. Le reporting financier peut être amélioré, et les recommandations précédentes n'ont pas encore toutes été mises en œuvre.

Report du délai final à fin 2017, ce qui entraîne des surcoûts

D'après l'UPIC et les rapports sur l'état d'avancement des fournisseurs et des bénéficiaires de prestations de toutes les unités administratives concernées, UCC a été introduit dans 45 % des unités administratives. Il est exploité par plus de 20 000 utilisateurs. Le projet de lancement «UCC DDPS» en est actuellement à sa phase de réalisation et devrait être terminé d'ici au 30 juin 2017. Le délai final est donc à nouveau reporté. Les surcoûts qui en résultent pour le programme UCC, à savoir quelque 100 000 francs par mois à compter du 1er janvier 2017, seront à la charge du Groupement Défense. Le crédit d'engagement pour UCC n'est certes pas touché, mais les coûts totaux d'UCC augmentent, ce qui retarde l'équilibre financier prévu du projet. Cela entraînera également des frais d'exploitation à double plus longtemps qu'escompté. A fin 2015, 34 des 54,6 millions de francs du crédit d'engagement ont été utilisés. 400 000 francs sur la réserve initialement prévue de 5 millions de francs ne sont pas encore planifiés.

Priorité absolue au projet «UCC DDPS» et conséquences des retards sur le programme UCC

En septembre 2015, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a donné la priorité au «UCC DDPS» afin de garantir l'aide nécessaire en matière de gestion, une mesure que le CDF juge appropriée. Celui-ci souligne que le projet de lancement doit être mené à bien dans les délais et être clôturé au plus tard le 30 juin 2017. Si tous les systèmes téléphoniques classiques ne peuvent être remplacés dans les délais fixés au sein de l'administration fédérale, l'UPIC devra prévoir en temps utile des solutions de rechange.

Le reporting financier doit être plus transparent

Le CDF avait recommandé dès fin 2014 que les coûts globaux du programme UCC soient documentés. Or, cette présentation des coûts demeure incomplète et incohérente. Les rapports semestriels ne répondent pas encore entièrement à la nécessité de présenter la situation globale conformément aux instructions du Conseil fédéral concernant les projets informatiques et au manuel de gestion budgétaire et de tenue des comptes au sein de l'administration fédérale. Il est

¹ PA 14458 : Audit du projet informatique clé UCC

² PA 15474 : Audit de suivi du projet informatique clé UCC



également recommandé que les moyens financiers non utilisés pour des projets achevés soient transférés dans la réserve du programme UCC.

Le DDPS prévoit d'investir 21,85 millions de francs dans le projet de lancement «UCC DDPS» et de le financer par le biais du crédit budgétaire actuel. La cession provenant du programme UCC (7,2 millions de francs) n'est pas mentionnée dans la preuve de financement. Ainsi, il n'est pas clair si le DDPS a prévu trop de moyens. Le CDF a recommandé que les besoins de financement effectifs soient déterminés et indiqués de manière transparente. Par ailleurs, il a constaté que le financement du projet «UCC DDPS» aurait nécessité un crédit d'engagement. S'il juge légal d'en exiger un a posteriori, il ne l'estime pas moins inutile en termes économiques. Il conseille plutôt d'éliminer les obstacles menaçant la réussite du projet dans les meilleurs délais.

Les recommandations n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre

Sur un total de 19 recommandations faites par le CDF, onze ont été appliquées. Quatre des points encore en suspens devraient déjà avoir été mis en œuvre. Ils concernent la transparence financière et la traçabilité, des prescriptions relatives à la protection des données et les manuels d'exploitation de la Base d'aide au commandement (BAC). Toutes les recommandations en suspens demeurent valables.

Texte original en allemand